

Formations scolaires

S'investir encore plus, encore plus de devoirs

Les élèves de l'école de maturité gymnasiale et de l'école de culture générale aiment l'école, ont du plaisir à apprendre et sont prêts à s'investir encore plus – par rapport à l'école obligatoire – sur le plan scolaire. Ils ne voient pas d'inconvénients à consacrer chaque jour deux heures, parfois trois, à leurs devoirs. Pour pouvoir être admis à l'école de maturité gymnasiale ou à l'école de culture générale, il faut être bon élève déjà à l'école obligatoire. Les élèves concernés suivent une voie scolaire exigeante, ont de bonnes notes – 4.5 au moins – dans toutes les disciplines et des intérêts dans des domaines variés.

Ce qui parle en faveur d'une formation scolaire:

- Vous aimez l'école et vous avez du plaisir à apprendre.
- Vous appréciez le contact quotidien avec des personnes de votre âge.
- Vous vous intéressez à toutes sortes de sujets ou de domaines et vous aimez aller au fond des choses.
- Vous êtes prêt-e à travailler encore plus qu'à l'école obligatoire, pour les prochaines années à venir.
- Vous avez un objectif professionnel clair pour lequel une école de culture générale représente une bonne base.
- Vous vous sentez à l'aise à l'école où vous suivez une voie scolaire exigeante et vous avez une bonne moyenne.
- Votre enseignant, votre enseignante estime que vous avez les capacités de suivre l'école de maturité gymnasiale ou l'école de culture générale.

L'appui de l'orientation

L'orientation peut vous aider à prendre une décision. Elle vous appuie dans la recherche d'une formation ou d'une solution transitoire. Prenez rendez-vous avec l'office d'orientation de votre région ou avec le conseiller, la conseillère de votre école pour obtenir un entretien individuel. Vous pourrez alors clarifier vos intérêts et vos aptitudes, en vous appuyant sur des tests si vous le souhaitez. Avec le conseiller ou la conseillère en orientation, vous pourrez discuter de vos décisions, évoquer des solutions alternatives, obtenir des conseils et planifier les prochaines étapes.

Trouver l'école qui convient

Dans tous les cantons, il existe différentes offres de formation scolaire. A l'occasion de séances d'information ou de journées « portes ouvertes », vous pourrez vérifier si l'enseignement, l'ambiance et les élèves correspondent ou non à l'idée que vous vous en faites.

Sur les sites Internet des services cantonaux en charge de la formation postobligatoire vous trouverez des informations sur les formations scolaires possibles après l'école obligatoire dans votre canton ; ces écoles sont parfois appelées « écoles d'enseignement général ». Voir <http://www.edk.ch/dyn/15426.php>.

Les formations scolaires suivantes sont accessibles après l'école obligatoire:

Ecole de maturité gymnasiale, gymnase, lycée, collège

Vous étudiez un certain nombre de disciplines fondamentales auxquelles s'ajoutent une discipline complémentaire et une option spécifique déterminant plus ou moins un profil ; cette orientation correspondant à vos domaines d'intérêt au gymnase et, peut-être, dans vos études ultérieures.

Informez-vous sur le modèle proposé dans votre canton en consultant le site Internet du service de la formation postobligatoire et participez à une séance d'information.

Ecoles de culture générale

L'école de culture générale est une bonne base pour des formations professionnelles exigeantes dans différents domaines:

- Santé
- Communication/Information
- Pédagogie
- Travail social
- Art/Design
- Musique/Théâtre/Danse

Informez-vous sur le modèle proposé dans votre canton en consultant le site Internet du service de la formation postobligatoire et participez à une séance d'information.

Ecoles de métiers préparant au CFC

Un certain nombre de métiers CFC peuvent être appris dans le cadre d'une école à plein temps, essentiellement en Suisse romande et au Tessin. En Suisse alémanique cette possibilité se limite aux écoles de commerce et d'informatique.

Admission

Le passage de l'école obligatoire aux écoles d'enseignement général est réglementé par les cantons. Vous trouverez des informations sur le site Internet du service de la formation postobligatoire de votre canton ou sur le site Internet des écoles. Le maître ou la maîtresse de classe de votre enfant ou le conseiller ou la conseillère en orientation de son établissement scolaire peuvent vous renseigner.

Préparation personnelle

La plupart des élèves qui veulent être admis à l'école de maturité gymnasiale ou à l'école de culture générale s'y préparent déjà à l'école obligatoire. L'admission s'appuie sur de bons résultats scolaires, en particulier dans les disciplines fondamentales.

Dans les cantons où sont organisés des examens d'admission, les enseignants fournissent à leurs élèves d'anciennes épreuves d'examen comme exercices. Ces épreuves sont disponibles sur le site Internet des écoles concernées ou du service de la formation postobligatoire de votre canton.

Les écoles secondaires de nombreuses communes organisent des cours de préparation gratuits en dehors du temps scolaire. Les enseignants peuvent vous renseigner.

De nombreux organismes privés proposent également des cours préparatoires.

Période d'essai

Après l'admission au gymnase, certains cantons prévoient une période d'essai qui dure de deux à trois mois, voire un semestre. A la fin de chaque année scolaire les élèves doivent être promus pour poursuivre leur formation et finalement pouvoir se présenter aux examens finaux de maturité.